



Commission non payé

Par **Sand63**, le **18/02/2020** à **22:03**

Bonjourrn j'ai signé un CDI il y a six mois l'employeur m'avez dit à l'oral que j'aurais des commissions sur les biens vendus non notifié dans mon contratr à ce jour je viens de donner ma démission et mon employeur me dit ne m'avoir jamais dit cela rnà chaque visite des bons deux visites ont été signé par mes clients de plus j'ai des attestations de mes acquéreurs et de mes vendeurs qui spécifie bien avoir toujours affaire à moi rnai-je un recourtrnMerci

Par **morobar**, le **19/02/2020** à **08:43**

Bonjour,rnrn[quote]rnl'employeur m'avez dit à l'oralrnrn[/quote]rnVous avez le droit d'exiger que l'employeur fasse tinter des pièces, par exemple des Louis, à proximité de vos oreilles.